



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2009

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 7 décembre 2009, à 19h00.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Christian Bélisle (maire de La Macaza), Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Claire Coulombe, greffière, sont aussi présents.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, et M. Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h00.

017/07-12-09-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2009
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre 2009
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 novembre 2009

Période de questions du public

B Gestion financière

C Gestion administrative

1. Dates des séances ordinaires du Conseil d'agglomération pour l'année 2010

D Contrats et appels d'offres

E Avis de motion

1. Avis de motion : Règlement numéro A-16 décrétant et établissant les quotes-parts payables par les municipalités liées de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2010

F Adoption des règlements

G Sécurité publique

1. Demandes salariales du Service de sécurité incendie

H Transport routier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2009

- I Hygiène du milieu
- J Urbanisme et mise en valeur du territoire
- K Loisirs et culture
- L Divers

Période de questions du public

- M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

018/07-12-09-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2009

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2009 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'agglomération du 2 février 2009 soit adopté tel que préparé par Mme Claire Coulombe, greffière.

ADOPTÉE

019/07-12-09-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre 2009 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'agglomération du 8 septembre 2009 soit adopté tel que préparé par Mme Claire Coulombe, greffière.

ADOPTÉE

020/07-12-09-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2009

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 novembre 2009 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'agglomération du 9 novembre 2009 soit adopté tel que préparé par Mme Claire Coulombe, greffière.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2009

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil répondent aux questions adressées par le public.

GESTION FINANCIÈRE

021/07-12-09-A

DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION POUR L'ANNÉE 2010

CONSIDÉRANT que la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*, sanctionnée le 13 décembre 2007, modifie l'article 9 du décret no 1072-2005 du 9 novembre 2005 concernant l'Agglomération de Rivière-Rouge afin de permettre au Conseil d'agglomération, avec le consentement préalable de la municipalité reconstituée, de ne plus être tenu de s'assembler une fois par mois;

CONSIDÉRANT que la Municipalité reconstituée de La Macaza a, par l'adoption de sa résolution numéro 200812.296, donné son consentement préalable à l'effet que le Conseil d'agglomération ne soit plus tenu de s'assembler une fois par mois en séance ordinaire;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 11 et 12 du règlement numéro A-12 relatif à la délégation de compétences au conseil ordinaire de la ville centrale, établissant un système de financement par quotes-parts et allégeant des règles de fonctionnement de l'Agglomération de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que des séances extraordinaires pourront être convoquées au besoin afin de régler les affaires relevant de l'Agglomération qui auront à être réglées en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Christian Bélisle,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De fixer, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le calendrier des séances ordinaires du Conseil d'agglomération pour l'année 2010 mentionnant le jour et l'heure du début de chacune.

Qu'ainsi, les seules séances ordinaires du Conseil d'agglomération auront lieu :

- lundi le 1^{er} février 2010 à 19h00
- lundi le 1^{er} novembre 2010 à 19h00
- lundi le 6 décembre 2010 à 19h00

à la salle du Conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié dans le journal L'Information du Nord.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2009

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO A-16 DÉCRÉTANT ET ÉTABLISSANT LES QUOTES-PARTS PAYABLES PAR LES MUNICIPALITÉS LIÉES DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE POUR L'ANNÉE 2010

M. le conseiller Normand Girouard donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro A-16 décrétant et établissant les quotes-parts payables par les municipalités liées de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2010.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

022/07-12-09-A

DEMANDES SALARIALES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De fixer les salaires et avantages du personnel du Service de sécurité incendie pour les années 2010, 2011 et 2012 comme suit :

DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le Directeur du Service de sécurité incendie recevra, à compter du 1^{er} janvier 2010 :

Une rémunération mensuelle équivalente de 1 000,00 \$ devant être, en début de chaque année, assujettie au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada en décembre.

Un remboursement de frais de déplacement selon la politique en vigueur à la Ville de Rivière-Rouge, mais ne devant pas excéder un montant mensuel de 500,00 \$ pour l'année 2010, tel montant devant aussi être, en début de chaque année, assujetti au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada en décembre.

TAUX HORAIRE POUR INTERVENTIONS

Les taux horaires des salaires pour les interventions seront majorés de 3% en début de chaque année, tels tarifs devant s'appliquer tant aux pompiers, qu'aux membres de l'état major, et ce, pour les années 2010, 2011 et 2012.

TAUX POUR LES PRATIQUES ET LA FORMATION

Les tarifs de pratique et de formation seront majorés de 3% en début de chaque année, tels tarifs devant s'appliquer tant aux pompiers, qu'aux membres de l'état major, et ce, pour les années 2010, 2011 et 2012.

FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Le remboursement des frais de déplacements des cinq (5) membres de l'état major, sera majoré de 3% en début de chaque année pour les années 2010, 2011 et 2012, tel remboursement, selon la politique en vigueur à la Ville de Rivière-Rouge et ne devant pas excéder un montant mensuel de 100,30 \$ pour l'année 2010, de 103,31\$ pour



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2009

l'année 2011 et de 106,41 \$ pour l'année 2012 et ce, pour chacun des membres de l'état major.

Que des frais de déplacement, au taux habituel à la Ville, soient accordés aux pompiers lorsqu'ils doivent utiliser leur véhicule personnel pour se rendre sur les lieux d'un incendie, et ce, lorsque cette distance excède cinq (5) kilomètres (10 kilomètres aller-retour) de la caserne à laquelle il est rattaché.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil répondent aux questions adressées par le public.

023/07-12-09-A

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Christian Bélisle, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h12.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme Déborah Bélanger, mairesse, donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE

Déborah Bélanger

Claire Coulombe